

ECHANGE DE NOTES (LE 10 OCTOBRE) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA  
RENOUVELANT POUR UN AN A PARTIR DU 11 OCTOBRE 1961 LE MODUS  
VIVENDI COMMERCIAL SIGNE LE 11 OCTOBRE 1950.

Le Ministre par intérim des Relations extérieures du Venezuela au Chargé  
d'affaires du Canada au Venezuela.

République du Venezuela  
Ministère des Relations extérieures  
N° 4854-D  
Le Chargé d'affaires par intérim au Venezuela.

CARACAS, le 10 octobre 1961.  
AMBASSADE DU CANADA

Monsieur le Chargé d'affaires,  
1961 octobre 01 de Caracas

J'ai l'honneur de répondre à la Note n° 38 que vous m'avez adressée en  
date du 10 octobre et par laquelle vous m'informez que le Gouvernement  
canadien souhaiterait prolonger pour un an, à compter du 11 octobre 1961, le  
modus vivendi qui régit les échanges commerciaux entre le Venezuela et le  
Canada.

Tenant compte de l'influence favorable de ce Modus vivendi sur les rap-  
ports entre le Canada et le Venezuela, et désireux de renforcer les liens qui  
unissent les deux pays, le Gouvernement vénézeuélien m'adresse à consentir à  
la prolongation proposée.  
La présente Note et la Note précitée que vous avez bien voulu m'adresser,  
constitueront par conséquent, entre les Gouvernements de la République du  
Venezuela et du Canada, un accord prolongant jusqu'au 11 octobre 1962 le  
Modus vivendi signé originellement le 11 octobre 1950, sans en modifier les  
termes.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Chargé d'affaires,  
des assurances de ma haute considération.

Le Ministre intérimaire,  
FRANCISCO ALVAREZ CHACIN

Le Chargé d'affaires  
SSOR D. A.

Son Excellence  
Monsieur Francisco Alvarez Chacin  
Ministère des Relations extérieures  
Caracas

Monsieur A. D. Ross  
Chargé d'affaires par intérim  
du Canada au Venezuela